



CODE : CA DISTRIB – CA B1200SR

DISTRIBUTEUR DE LINGETTES IMPREGNEES DESINFECTANTES AGRO-SR

DESCRIPTION

- Distributeur de lingettes désinfectantes contact alimentaire, sans rinçage (arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99) à usage unique imprégnées d'une solution pour la désinfection efficace et rapide des petites surfaces, petits matériels et ustensiles en contact avec les denrées alimentaires, les mains du personnel (peau non lésée) et de tous types de petites surfaces dans les domaines de la santé publique par essuyage.
- Utilisables sur les couteaux, machines à jambon, hachoirs, vitrines frigorifiques, réfrigérateurs, marbres, sanitaires, poignées de porte, jouets...
- La désinfection au moyen d'une lingette est une méthode simple et rapide permettant de n'appliquer que la dose requise de désinfectant sur la surface à traiter. Autorise une désinfection durant la fabrication, assurant ainsi des gains non négligeable en matière de productivité et de sécurité, réduisant notamment les risques de contamination croisée. Compatible avec tous types de matériaux y compris aluminium et alliages galvanisés. Le rinçage systématique à l'eau potable est facultatif, mais conseillé à intervalle de temps régulier.

CARACTÉRISTIQUES DE LA SOLUTION

Propriétés physiques et chimiques :

Apparence	pH	Densité	Point éclair
Liquide limpide	7,0 ± 1,0	0,891 ± 0,005	22°C

Substance active: Ethanol – N° CAS: 64-17-5 - 60% (530 g/L).

Propriétés Microbiologiques :

ACTIVITE	NORMES	TEMPS DE CONTACT	TESTS
BACTERICIDE	EN 1040*	5 min	Pseudomonas aeruginosa et Staphylococcus aureus,
	EN 13697**	1 min	Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus, Salmonella typhimurium et Listeria monocytogenes
	EN 1276*	5 min	Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus, Salmonella typhimurium et Listeria monocytogenes
	EN 1500*	1 min	Escherichia Coli
FONGICIDE	EN 1650*	5 min	Candida albicans, Cladosporium cladosporioides et Penicillium verrucosum var. cyclopium
	EN 13697**	1 min	Candida albicans et Aspergillus brasiliensis
VIRUCIDE	EN 14476*	30 s	Influenza virus type A – H1N1
LEVURICIDE	EN 13697*	5 min	/

* En conditions de propreté

** En conditions de propreté et de saleté

▪ Produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement CE n° 834/2007 Autorisé pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux, conformément à l'arrêté du 19/12/2013, modifiant l'arrêté du 08/09/1999 et pour locaux de stockage (dont parois), matériaux de stockage et de transport. Produits d'origine animale (POA), produits d'origine végétale (POV).

▪ Conforme au règlement biocide 528/2012 UE. Autres usages biocides, type de produits :

TP1 : produit biocide destiné à l'hygiène humaine,

TP2 : désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides,

TP4 : désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et aliments pour animaux.



CARACTÉRISTIQUES DU NON TISSÉ

- Composition : Polypropylène / Viscose
- Couleur : Blanc
- Grammage : 20 g/m²- tolérance ± 12%
- Taille : L - 1200 formats - tolérance ± 12%

CONDITIONNEMENT ET PALETTISATION

- 3 recharges/carton L : 545 x l : 262 x h : 295 mm
- 36 cartons par palette 100 x 120 x 200 cm
- 6 couches de 6 cartons

APPLICATIONS



Produit réservé aux utilisateurs professionnels - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche technique proviennent directement de notre expérience et n'engagent en rien notre responsabilité. Celles ci sont données de toute bonne foi et correspondent à l'état actuel de nos connaissances sur la sécurité de notre gamme de produits à la date de mise à jour indiquée en haut de page. Ce document ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation des produits de notre gamme. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ont simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux ou non. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive.